



## BUDGET PRINCIPAL

2023

Engagement, persévérance, exigence, solidarité



### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023 ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Communautaire a approuvé les budgets de la collectivité pour l'année 2023. Sagissant du budget principal (budget de consolidation d'un total de 42 817 M€), un document joint en annexe a permis de présenter les chapitres principaux en dépenses et en recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce document est aussi consultable depuis l'application Terre d'Émeraude, si vous souhaitez plus de détails.



### INSTRUCTION DROIT DES SOLS

Après deux ans d'application de la convention du service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme et des autorisations d'urbanisme, cette dernière nécessite des clarifications notamment du point de vue de son article 8 portant sur les dispositions financières. Parmi les évolutions, la part fixe a été revalorisée à 4,28€/hab. Il est apparu opportun de rédiger une nouvelle convention qui a été approuvée. Parallèlement, dans le cadre des opérations de récolement obligatoires, le Conseil Communautaire a validé la mise à disposition des agents (du service urbanisme et de la police intercommunale) au coût horaire moyen de : - 30,00 € bruts chargés/heure/agent



### CONTRIBUTIONS SDIS 2023

Pour l'année 2023, la contribution des EPCI et des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours vise un montant unique par habitant de 74€34 dont 50% pris en charge par le Département. Pour Terre d'Émeraude Communauté, cette contribution s'élèvera à 917 928,24€ (12,87% d'augmentation, correspondant à 4,24€ par habitant) qu'il convient de répartir entre les communes de la collectivité.

Ce nouveau mode de contribution des communes de Terre d'Émeraude Communauté au SDIS a été approuvé par le Conseil Communautaire.



### SICTOM DU HAUT JURA

Le SICTOM du Haut-Jura installe des conteneurs semi enterrés dans ses communes adhérentes depuis 2005. Ce système sera mis en place dès 2023 dans les Communes de l'Ex Communauté de communes Jura Sud pour lesquelles la collecte des déchets est assurée par le SICTOM du Haut-Jura. La Communauté de communes assurera le financement du génie civil nécessaire à l'implantation de ces conteneurs semi-enterrés selon un programme prédéfini pas le SICTOM du Haut-Jura et les Communes membres de Terre d'Émeraude Communauté.

Afin de rendre possible la récupération du Fonds de Compensation pour la TVA par la Communauté de Communes, un groupement de commandes avec le SICTOM du Haut-Jura pour les travaux de génie civil a été validé.